



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE

D'APPRENTISSAGE 2022 À RETOURNER À :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 9 Chemin de Boisvignal -BP 50146 07205 AUBENAS CEDEX

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS D'AUBENAS forme, depuis plus de 30 ans, des Infirmiers et des Aides-Soignants Diplômés d'Etat.

Notre Etablissement, agréé sous le n° **0071 302 C**, est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des **CADRES MOYENS** et des **OUVRIERS QUALIFIES** et à ce titre nous vous établirons le reçu correspondant.

Mais, vous pouvez aussi effectuer le versement au titre cumulé :

Modalités de versement :

-OUVRIERS QUALIFIES -CADRES MOYENS ou -CADRES MOYENS -CADRES SUPERIEURS.

Vous avez aussi la possibilité d'adresser votre participation par l'intermédiaire d'un Opérateur de Compétences (OPCO) en indiquant notre Institut.

L'IFSI-IFAS D'AUBENAS VOUS ADRESSE SES SINCERES REMERCIEMENTS POUR LE SOUTIEN QUE VOUS APPORTEZ A LA FORMATION DE FUTURS SOIGNANTS.



9 chemin de Boisvignal – BP 50146 07205 AUBENAS cedex

tel: **0475356064** – fax: **0475356065** ifsi.secret@ch-ardeche-meridionale.fr





TAXE D'APPRENTISSAGE

PARTICIPEZ À FORMER LES FUTURS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DE VOTRE RÉGION!

FAITES D'UNE CONTRIBUTION OBLIGATOIRE UN INVESTISSEMENT

depuis plus de 40 ans,
L'IFSI / IFAS D'AUBENAS
forme des INFIRMIERS
et des AIDES-SOIGNANTS
diplômés d'État.

Un institut responsable et éco-citoyen, une formation qualifiée pour une entrée réussie dans la vie professionnelle.

135 étudiants infirmiers

69 élèves aides-soignants

Votre aide nous permet:

- d'investir dans du matériel pédagogique,
- d'initier des méthodes d'enseignement innovantes,
- d'améliorer la qualité de nos formations.



AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE,

PARTICIPEZ À CONSTRUIRE

LEUR RÉUSSITE PROFESSIONNELLE.

En reversant votre Taxe d'Apprentissage à l'IFSI / IFAS :

Vous assossiez votre entreprise aux projets de santé de votre territoire.

Vous renforcez le potentiel de formation de la région dans le domaine de l'enseignement supérieur.

VOTRE SOUTIEN EST ESSENTIEL!

COMMENT FAIRE?

Sur le bordereau de versement de votre opérateur de compétences (OPCO) :

- Affectez votre Taxe d'Apprentissage (hors QUOTA et CSA) à l' IFSI / IFAS d'Aubenas (UAI 0071302C).
- 2. Indiquez le **montant** que yous souhaitez yerser.
- 3. Retournez le bordereau de versement de votre OPCO AVANT LE 1er MARS